

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du bureau communautaire

du 29 février 2016

n°7

page 1/2

### EXTRAIT:



**Nombre de membres en exercice :** 21

**PRESENTS (19) :** MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. MEUNIER, BEN EMBAREK, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, GUIMARD, Mme PIAULET, MM. MARTIN, MELQUIOND

**POUVOIRS (1) :** Mme PONTHER mandante, a pour mandataire Mme BARREAU

**EXCUSES (1) :** M. PREHER

Madame Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

**RAPPORTEUR : Madame Evelyne Azihari**

**OBJET : Acquisition et livraison de véhicules Année 2016**

*La communauté d'agglomération possède pour le service gestion des déchets un parc de véhicules poids lourds utilisés pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables. Ces véhicules doivent être renouvelés régulièrement, afin d'assurer la continuité du service.*

*La communauté d'agglomération a prévu dans son budget 2016 l'achat d'un véhicule polybenne de 26 tonnes, d'une benne à ordures ménagères bi-compartmentée de 19 tonnes et une benne à ordures ménagères de 16 tonnes mono-compartmentée.*

*Un marché pour l'acquisition de ces véhicules a été passé sous forme de six lots distincts :*  
**Lot 1 : Acquisition d'un châssis porteur de 6x2 de 26 tonnes de PTAC pour un montant estimatif de 123 214 € TTC**

**Lot 2 : Acquisition et montage d'un bras de levage et d'une grue hydraulique montés sur châssis cabine pour un montant estimatif de 93 000 € TTC**

**Lot 3 : Acquisition d'un Châssis B.O.M porteur 4x2 de 19 tonnes de PTAC pour un montant estimatif de 102 000 € TTC**

**Lot 4 : Fourniture et pose d'une benne à ordures ménagères (bi-compartmentée) de 16 m<sup>3</sup> de capacité pour un montant estimatif de 106 080 € TTC**

**Lot 5 : Acquisition d'un châssis B.O.M porteur 4x2 de 16 tonnes de PTAC pour un montant estimatif de 96 000 € TTC**

**Lot 6 : Fourniture et pose d'une benne à ordures ménagères (mono-compartmentée) de 12 m<sup>3</sup> de capacité pour un montant estimatif de 78 240 € TTC**

*Le montant global des investissements est estimé à 598 534 € TTC*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L 2122-21-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le président à signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue des besoins et du montant prévisionnel du marché,

**VU** l'article L5211-2 du CGCT transposant la compétence du maire au président d'EPCI,

**VU** les articles 57 à 59 du code des marchés publics relatifs aux appels d'offres ouverts,

**VU** l'article 3 alinéa II – 3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la

Acquitté en PREFECTURE le 01/03/2016

**Délibération du bureau communautaire**

**du 29 février 2016**

**n°7**

**page 2/2**

compétence de la protection et de mise en valeur de l'environnement, et du cadre de vie.

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder au renouvellement de véhicules, une benne à ordures ménagères de 19 tonnes de PTAC et une benne à ordures ménagères de 16 tonnes de PTAC

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives aux lots 3 à 6, les besoins correspondant aux lots 1 et 2 devant faire l'objet d'une nouvelle évaluation.

Les montants des dépenses seront imputés sur les lignes budgétaires de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais suivantes :

812.10/2182/3470 - 812.31/2182/3460

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le **02 MARS 2016**

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

